

PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL DU 3EME ARRONDISSEMENT
DU 16 janvier 2018

- **Désignation** d'une Secrétaire de Séance : Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon
- **Appel** nominal.
- **Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2018**

I – Rapports

1 - 27728 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association « Coup de Pouce Relais », sise 241 rue Duguesclin - 69003 LYON

RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI

2 – 27727 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC

RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI

3 – 27726 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 382 913 euros aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI

4 – 27725 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 4 531 780 euros aux 12 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association « Com'Expression » - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI

5 – 27606 - Approbation d'une convention mixte en faveur de l'association l'Hôtel Social (LAHSO) pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert » - sis 259 – 261, rue Paul Bert à Lyon 3^{ème}, et d'une convention cadre en faveur de l'association Crèche Saint Bernard pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Boulevard », sis 171 Boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4^{ème}

RAPPORTEURE : N. ROLLAND-VANNINI

6 – 27729 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2 626 266 euros aux 8 maisons de l'enfance de Lyon et à l'association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres 2018-2020 avec chacune de ces associations

RAPPORTEURE : C. RICHNER

7 – 27730 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux, 13 bis rue Girié à Lyon 3^e au profit de l'association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de Formation (SPLIF) – Ensemble Immobilier n° 03375

RAPPORTEURE : F. SERAPHIN

8 – 27734 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 54 500 euros

RAPPORTEUR : R. JACQUET

9 - 27706 - Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

RAPPORTEUR : Y. BENHAYOUN

10 – 27827 - Attribution d'une subvention de 14 000 € au Conseil Régional du Culte Musulman de Rhône-Alpes» (CRCM), domicilié 23, rue du Dauphiné à Lyon (3ème arrondissement) – approbation et autorisation de signature de la convention afférente

RAPPORTEUR : J. MALESKI

11 – 27666 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés « Scènes découvertes » et scènes de proximité dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création pour un montant global de 495 000 € sur les enveloppes Fond d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions cadre

RAPPORTEUR : J. MALESKI

12 – 27711 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association "Quais du Polar", pour l'organisation de la 14e édition du festival "Quais du Polar", du 6 au 8 avril 2018 - Approbation d'une convention d'application

RAPPORTEUR : J. MALESKI

13 - 27804 - Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations pour un montant total de 45 000 euros dans le cadre du Défilé de la Biennale de la danse du 16 septembre 2018 « Un Défilé pour la paix ! » - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante avec la Compagnie Fred Bendongué

RAPPORTEUR : J. MALESKI

14 - 27636 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2017-2018 - Signature de conventions avec ces associations

RAPPORTEUR : A. ACHACHE

15 - 27731 - Jardins partagés – convention d'occupation temporaire à titre gratuit avec l'association « Les défricheurs du Zénith» pour la gestion du jardin partagé situé dans le parc Zénith rue Feuillat / avenue Lacassagne à Lyon (3ème arrondissement) sur un terrain municipal - Approbation et autorisation de signature de la convention

RAPPORTEUR : L. BRIATTE

16 – 27399 - Lyon 3e - Requalification de la promenade Moncey - Autorisation de signature de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement de l'opération 63009001 - Affectation d'une partie de l'AP 2015-2, programme 00012

RAPPORTEUR : C. PANASSIER

17 – 27753 - Modification de la délibération n° 2017/3242 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 613 800 euros - Opération : acquisition-amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 56 et 64, rue des Rancy / 31, rue du Lac / 19, rue Vaudrey / 80, rue Paul Bert / 52, rue Etienne Richerand / 20, rue de la Rize à Lyon 3e et 22, avenue Jean Jaurès à Lyon 7e

RAPPORTEUR : C. PANASSIER

18 – 27653 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 695 458 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 18, rue de Bonnard à Lyon 3e

RAPPORTEUR : C. PANASSIER

19 – 27647 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 617 149 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 12 logements (9 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 24, rue Paul Bert à Lyon 3e

RAPPORTEUR : C. PANASSIER

II - Questions diverses

SEANCE DU : 16 JANVIER 2018

SAISINE DU : 29 DECEMBRE 2017

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 JANVIER 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL : 10 JANVIER 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS D'ARRONDISSEMENT EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE : 36

PRESIDENT : M. Thierry PHILIP, Maire du 3^e arrondissement de Lyon

SECRETAIRE : Mme Lucie BRIATTE, Adjointe au Maire du 3^e arrondissement de Lyon

Présents : Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE, Martine ELBAHAR, Laurent PEISER, Catherine PANASSIER, Fabienne SERAPHIN, Dominique HITZ, Claudine RICHNER, Maud ROY, Jean-François BEL, Lucie BRIATTE, Pierre FRONTON, Antoinette BLEY, Françoise CHEVALLIER, Nathalie ROLLAND-VANNINI, Jérôme MALESKI, Guy CORAZZOL, Ali KISMOUNE, Pierre BERAT, Rolland JACQUET, Pierre HEMON, Amandine BARIOZ PLANCHE, Pascale COCHET, Mohamed-Hanafi BENZAOUI.

Absents excusés: Fabrice VIDAL, Yann BEN HAYOUN, Georges KEPENEKIAN, Anne BRUGNERA, Fouziya BOUZERDA, Nora BERRA, Gilles VESCO, Ludivine PIANTONI, Patrick HUGUET, Lionel LASSAGNE, Céline BOS, Alain QUESSADA

Dépôts de pouvoirs : Yann BEN HAYOUN, Georges KEPENEKIAN, Anne BRUGNERA donnent pouvoir à Claudine RICHNER, Thierry PHILIP, Abdel ACHACHE pour les représenter et voter en leur nom.

Dépôts de pouvoir pour absence momentanée : Fabienne SERAPHIN donne pouvoir à Catherine PANASSIER pour le représenter et voter en son nom.

Situation de départ : le nombre de voix est de 27 (24 + 3 pouvoirs)

Adoption du procès-verbal du 05 décembre 2017.

T. PHILIP : « Le quorum étant atteint, nous allons pouvoir débiter cette séance par l'approbation du procès-verbal du 05 décembre 2017. »

P. BERAT : « Monsieur le Maire,

Je ne pourrai pas approuver le PV. Je m'abstiendrai. Je ne remets pas du tout en cause le travail technique qui est fait et qui est toujours de très grande qualité. Mais sur le large débat qu'on a eu sur le PLU-H, je constate que Madame PANASSIER, qui s'était largement exprimée pendant que je parlais en disant un certain nombre de choses, m'amenaient à répondre pendant mon intervention. Mais dans le PV, chaque fois qu'elle s'était exprimée, on marque « inaudible ». Donc quand on lit le texte, on ne comprend pas bien à quoi je réponds et pourquoi je réagis. Donc c'est un peu gênant en soi quand on s'exprime, il ne faut pas être interrompu par un des adjoints et à ce moment-là c'est un peu plus cohérent ou s'il intervient il faudrait mentionner ce qui a été dit. Madame PANASSIER a dit un certain nombre de choses notamment des choses assez étonnantes qu'on ne retrouve pas dans ce PV. Je ne sais pas si les bandes existent encore, si elles ont été conservées mais moi, en l'état, puisqu'il manque des éléments, je ne pourrai pas valider le PV. »

T. PHILIP : « Si c'est marqué inaudible, c'est qu'ils ne peuvent pas entendre ce qui a été dit. Donc on prend en compte vos remarques dans le procès-verbal d'aujourd'hui et je le mets aux voix. »

- Approbation du procès-verbal de la séance du 05 décembre 2017 : adopté à la majorité – 1 abstention (P. BERAT de l'Elu Les Républicains & Apparentés)

Information donnée par Monsieur le Maire du 3ème arrondissement, sur la passation d'un marché à procédure adaptée pour le journal du 3ème arrondissement « Vision 3 ».

« Conformément au code général des collectivités territoriales et compte tenu de la délégation que le conseil d'arrondissement m'a donnée en date du 26 mai 2014, je vous informe que j'ai passé un accord-cadre pour le magazine d'information du 3e arrondissement qui fait l'objet de 3 à 4 numéros par an sans périodicité fixe.

Prenant effet en août 2017, l'accord-cadre est conclu pour un an. Il peut être reconduit tacitement 2 fois une année. Ce magazine de 20 pages est édité à 57 000 exemplaires pour chaque numéro.

L'accord-cadre fractionné à bons de commande comprend 3 lots :

- Lot 1 : écriture
- Lot 2 : mise en page, impression et dépôt
- Lot 3 : distribution

Ceci pour un montant maximum pour les 3 lots et pour la durée totale du marché, soit 3 ans, de 184 800 HT

Les prestataires retenus ont été :

Lot 1 : EIRL Caroline BENOIST Faire Sens

Lot 2 : Micro 5 Lyon

Lot 3 : La Poste

Il n'y a pas de demande de parole, je vous demande de me donner acte cette communication. »

I – Rapports

T. PHILIP : « Je vais demander, si vous le voulez bien, à Madame SERAPHIN de débiter avec le rapport numéro 7 parce qu'elle a une obligation. Elle va donc passer en premier. »

7 – 27730 - Approbation et autorisation de signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux, 13 bis rue Girié à Lyon 3e au profit de l'association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de Formation (SPLIF) – Ensemble Immobilier n° 03375

F. SERAPHIN, rapporteure, donne lecture du dossier : « Monsieur Le Maire, Mesdames et Messieurs,

L'association de gestion du Site Polyvalent d'Insertion et de Formation plus connu sous le SPLIF a pour objet de gérer l'occupation d'un ancien site industriel situé 13 bis rue Girié à Lyon 3^e. Site propriété de la Métropole de Lyon dont la Ville de Lyon est locataire par bail en date du 06 mars 2001, renouvelable chaque année par tacite reconduction. L'ensemble immobilier est destiné à accueillir diverses associations ou organismes d'insertion, membres de l'association ; des associations telles que Les Restos du cœur, Cobois et Solidarité Afrique que nous connaissons ici. La Ville de Lyon souhaitant pérenniser l'activité de cette association, a conclu une première convention de mise à disposition des locaux pour la période de 2013 à 2016, en date du 11 mars 2013, renouvelée par l'avenant n°1, le 18 janvier 2016, et par avenant n°2, le 16 janvier 2017, qui arrive à échéance au 28 février prochain. Il convient, en conséquence, de procéder au renouvellement du dit contrat de mise à disposition par un nouvel avenant n°3 d'une durée de 1 an à compter du 1 mars 2018. Merci d'approuver ce rapport afin de soutenir les actions de cette association. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

1 - 27728 - Approbation et autorisation de signature d'une convention-cadre pluriannuelle avec l'association « Coup de Pouce Relais », sise 241 rue Duguesclin - 69003 LYON

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Monsieur le Maire, Chers collègues, L'association Coup de Pouce Relais, membre du Coeff C, a une place prépondérante dans le paysage associatif local. Parallèlement au service rendu aux familles lyonnaises, l'association a développé une activité de centre de formation et de ressource. La Ville de Lyon souhaite donc lui renouveler son soutien au travers de cette convention pluriannuelle de 3 ans. Je vous remercie de bien vouloir approuver ce projet de délibération.»

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2 – 27727 - Attribution d'une subvention de fonctionnement au FONJEP d'un montant de 701 167 euros à titre de participation financière aux postes de directeurs des 12 Maisons des Jeunes et de la Culture (MJC) de Lyon - Approbation et autorisation de signature des conventions financières afférentes entre la Ville de Lyon, le FONJEP et les associations gestionnaires des MJC

N. ROLLAND-VANNINI rapporteure, donne lecture du dossier : « Il s'agit là du renouvellement de la participation de la Ville de Lyon au Fonds de coopération pour la jeunesse et l'éducation populaire, (FONJEP), participation destinée à financer les postes de directeurs des 12 MJC lyonnaises, parmi lesquelles figurent la Maison Pour Tous et la MJC Montchat. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

3 – 27726 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 5 382 913 euros aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et à l'Arche de Noé, ainsi qu'à la Fédération des centres sociaux du Rhône - Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires

N. ROLLAND-VANNINI, rapporteure, donne lecture du dossier : « On poursuit avec les centres sociaux et plus globalement l'éducation populaire, avec le versement de la 1^{ère} tranche de subvention les concernant. Rappelons simplement que les centres sociaux et les MJC ainsi que les maisons de l'enfance sont des partenaires majeurs de la Politique éducative de la Ville de Lyon. Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

4 – 27725 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 4 531 780 euros aux 12 Maisons des jeunes et de la culture (MJC) de Lyon et à l'association « Com'Expression

» - **Approbation et autorisation de signature des conventions d'application avec chacune des associations gestionnaires**

N. ROLLAND-VANNINI, rapporteure, donne lecture du dossier : « Il s'agit du même rapport relatif cette fois-ci aux 12 MJC lyonnaises et dans le 3^e arrondissement la Maison pour tous et la MJC Monchat. »

P. BERAT : « Monsieur le Maire, simplement une question : Quand on regarde les montants qui sont attribués aux différentes MJC de la Ville, on constate que celle de Monchat touche relativement peu. Pourtant on est dans un secteur assez peuplé. Je voulais juste savoir ce qui explique cette différence de dotation et le fait qu'une MJC sur un secteur aussi peuplé finalement, ne touche que si peu quand on compare à la plupart des autres quartiers. »

N. ROLLAND-VANNINI : « Là c'est la première tranche, les 80%. En général, c'est calculé selon le nombre d'adhérents des structures. Et la MJC Monchat a connu, je n'ai pas les chiffres en détail, une très belle progression parce qu'elle a à la fois progressé en nombre d'adhérents, et également avec la mise en place de la réforme des rythmes scolaires ; ses subventions ont donc augmenté. Si vous le voulez, je vous donnerai l'historique lors d'un prochain conseil. »

P. BERAT : « Oui, ce sera bien qu'on voit exactement les critères d'affectation. Vous dites que le nombre d'adhérents a augmenté, et quand on regarde la liste, elle fait partie de celles qui touchent le moins. »

N. ROLLAND-VANNINI : « Parce qu'elle reste une petite MJC par rapport à d'autres. »

T. PHILIP : « Je crois qu'il y a des règles pour l'ensemble de la ville. Ce sont des règles qui sont les mêmes pour tout le monde. Donc on va vérifier, on vous donnera l'information. Mais à mon avis, il n'y a pas d'autre explication que le nombre d'adhérents et la taille. Vous aurez l'information. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

5 – 27606 - Approbation d'une convention mixte en faveur de l'association l'Hôtel Social (LAHSO) pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Jacques Prévert » - sis 259 – 261, rue Paul Bert à Lyon 3ème, et d'une convention cadre en faveur de l'association Crèche Saint Bernard pour l'établissement d'accueil de jeunes enfants « Boulevard », sis 171 Boulevard de la Croix-Rousse à Lyon 4ème

N. ROLLAND-VANNINI, rapporteure, donne lecture du dossier : « LAHSO est gestionnaire depuis 2006 d'un EAJE de 15 places, la crèche Jacques Prévert. Sur ces 15 places, 7 sont ouvertes aux familles du quartier et sont à ce titre financées par la ville de Lyon, sur le volet Petite enfance.

Il vous est donc proposé de renouveler cette convention partenariale. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

1 ne prend pas part au vote (Madame SERAPHIN)

6 – 27729 - Attribution de subventions de fonctionnement général d'un montant de 2 626 266 euros aux 8 maisons de l'enfance de Lyon et à l'association Entraide Pierre Valdo - Approbation et autorisation de signature des conventions-cadres 2018-2020 avec chacune de ces associations

C. RICHNER, rapporteure, donne lecture du dossier : « Je souhaite dire quelques mots avant mon propos. Monsieur le Maire,

Je suis très émue ce soir de m'adresser au Maire du 3ème arrondissement ce mardi 16 janvier 2018 au lendemain de son annonce de quitter cette fonction. Permettez de ma part, Mesdames, Messieurs, une petite entorse à la règle de cette assemblée, permettez ce soir simplement une expression amicale : Cher Thierry.

Ce projet de délibération concerne l'attribution de subventions de fonctionnement général aux huit Maisons de l'enfance et à l'association Entraide Pierre Valdo ainsi que l'approbation et l'autorisation de signature des conventions-cadres 2018 – 2020 avec chacune d'elles. Leur action au service de l'enfant repose sur des valeurs fondamentales : la non-discrimination, le respect de la dignité humaine, la solidarité, la démocratie et la laïcité. Ces subventions sont versées en deux tranches, la

première tranche attribuée à la Maison de l'enfance Est s'élève à 339 226 euros. Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

8 – 27734 - Attribution de subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2018 pour un montant total de 54 500 euros

R. JACQUET, rapporteur, donne lecture du dossier : « Merci Monsieur le Maire, Chers collègues, Mesdames et Messieurs,

Il s'agit avec cette délibération d'attribuer des subventions de fonctionnement au titre de la lutte contre les discriminations, l'égalité et les droits des citoyens au titre de l'exercice 2018. Vous le savez déjà, l'engagement de la Ville de Lyon en faveur de l'égalité repose sur 3 axes qui sont bien présentés dans la délibération. L'accès au droit, la prévention contre toutes les formes de discrimination, la lutte contre les stéréotypes et les représentations, les préjugés, la promotion de la diversité. Pour atteindre ces objectifs, la ville s'appuie aussi sur le réseau des associations qui sont porteuses d'initiatives pour atteindre ces objectifs et qui permettent de développer, comme le dit la délibération, une forte dynamique. Pour illustrer ces actions, hier, nous avons une rencontre avec le défenseur des droits, Madame la conciliatrice, 2 des 4 avocats du barreau qui tiennent une permanence diversifiée ici dans la semaine, plusieurs jours en fonction de leur spécialité, l'association VIFFIL qui accompagne les femmes victimes de violence conjugale et moi-même qui a aussi une permanence le mercredi après-midi et qui aborde d'une manière diversifiée ces questions. L'échange portait sur ce que pouvait représenter, comme mise à disposition de nos concitoyens, ce panel de diversités pour accueillir, écouter, accompagner, orienter les gens qui en ont besoin. Ça représente une force de frappe assez importante sur l'ensemble de ces questions.

Je vous propose de répondre favorablement aux demandes de subventions qui sont présentées dans la délibération. Deux associations de notre arrondissement sont concernées : l'ADFI qui s'occupe de la défense des personnes victimes de phénomène sectaire et SOS Racisme, réseau et actions d'accompagnement sur ces enjeux. Je vous propose d'adopter ces propositions de subventions. S'il y a des questions je suis à votre disposition. »

T. Philip : « Monsieur BERAT demande la parole »

R. JACQUET : Comme d'hab... ...je vous attendais Monsieur BERAT »

P. BERAT : « D'où vient l'attaque... c'est du côté vert de la force ? »

T. PHILIP : « Du calme, Monsieur BERAT c'est amical. »

Inaudible

P. BERAT : Comme d'habitude, je vais repréciser que le vote porte uniquement sur les associations du 3^e, c'est utile de le rappeler à chaque fois. Un étonnement et une question.

L'étonnement, c'est l'ADFI, 2000€. C'est très peu pour une action qui est essentielle puisque c'est la lutte contre les dérives sectaires, les embrigadements dans les sectes... On compte quand même dans notre société, un engagement qui est très utile, et on leur donne uniquement 2000€. Quand on a ce type de dossier, ce qui est intéressant, c'est de regarder la globalité et de faire des ratios. 2000€ sur la somme qui est donnée, c'est 3%. Ce qui veut dire que sur ce qui est l'incarnation de la politique que vous portez, la lutte contre les sectes, c'est 3% de notre objectif. Ça interpelle quand même. Vous allez sans doute me dire qu'ils ont demandé 2000€ et qu'ils ont eu 2000€. Ça serait bien que ce soit un peu plus transparent, que l'on sache exactement ce que les associations demandent et quelles associations demandent et qui obtient. Et je trouve que par rapport à nos problématiques sociétales, 3% c'est peu.

La question c'est sur la subvention à SOS racisme. On va le voir tout à l'heure sur le rapport pour le Conseil Régional du Culte Musulman, il y a toute une annexe qui précise bien que l'aide est affectée dans un certain type d'action et qu'on ne mélange pas ce qui relève du cultuel de ce qui relève de l'action non cultuel. Je me demandai si pour SOS Racisme, on ne pourrait pas avoir les mêmes précautions sur son action politique. On sait que parfois, c'est une association qui a un engagement

de politique un peu politicienne et que d'autre part une action d'intérêt général de lutte contre le racisme. Est-ce qu'il ne faudrait pas que l'on s'assure que les aides de la collectivité sont uniquement sur les actions hors politique, hors déclaration de politique politicienne. Il est uniquement indiqué fonctionnement générale de l'association, on n'a pas autant de garantie qu'on en a sur le dossier que l'on verra après. »

R. JACQUET : « Monsieur BERAT, je note vos questions et je me propose d'ailleurs de les porter et de rencontre l'ADFI et d'avoir une discussion avec cette association sur leur proposition de subvention et comment ça se conjugue. Je trouve votre question pertinente de ce point de vue. Sur SOS Racisme, j'ai une appréciation un peu différente sur cette association que vous. Mais je m'étais proposé de venir avec un épais document sur leurs activités qui ne m'est pas parvenu et mon calendrier d'aujourd'hui ne m'a permis de courir après. Donc je vais rencontrer l'association et nous en discuterons la prochaine fois. »

T. PHILIP : « *inaudible* ... ce que la majorité municipale défend c'est que l'on subventionne des associations qui ont des opinions proches des nôtres et on subventionne des associations qui ont des opinions qui sont loin des nôtres. Le subventionnement des associations n'est pas lié à leur positionnement politique mais aux actions qu'elles proposent dans le cadre d'appels d'offre qui sont faits. Je crois que l'on continue à travailler sur cette ligne-là. »

P. BERAT : « Monsieur le Maire, je ne me situais pas au niveau des opinions parce qu'il y a des opinions diverses et variées. Je disais juste que sur SOS Racisme, il y a eu, ces dernière années, des cas où on était tombé vraiment dans l'action un peu politique au niveau des élections et de quasi partie politique. L'idée, ce n'est pas de défendre des idées qui ne sont pas les nôtres, l'idée c'est le type d'engagement qui est celui de l'association. Je pense que dans ce qu'ils font, il y a une partie qui relève effectivement d'activités associatives, y'en a une autre qui est très politisée. Je ne suis pas certain que ce soit le rôle d'une collectivité de soutenir cette partie des actions. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

9 - 27706 - Attribution de crédits et subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires)

C. RICHNER rapporteure, donne lecture du dossier : « « Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs, Ce projet de délibération concerne les modalités relatives à la répartition des crédits et des subventions de fonctionnement et de soutien aux équipes pédagogiques pour le bon fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires publiques pour l'année 2018.

Ce projet est dense, en effet, la liste des sommes allouées est longue. Afin d'éviter une énumération fastidieuse, je reste à votre disposition pour vous répondre à l'issue du conseil.

- Gérés par la Direction de l'éducation, les crédits sont répartis selon des forfaits calculés par élève et par classe à partir du logiciel Educalyon établi à la rentrée scolaire 2017/2018.

- En complément des crédits, la Ville de Lyon verse à la coopérative scolaire de chaque école publique des subventions pour les activités scolaires et périscolaires pour la mise en œuvre de leur projet éducatif.

Ces subventions se divisent en deux catégories. Il y a la subvention « libre », qui permet aux enseignants de répondre rapidement à leurs besoins et la subvention « initiatives conseils d'école » pour les dépenses relatives aux sorties culturelles, sportives, scientifiques, approuvées par le conseil d'école.

Pour votre information, les déplacements en temps scolaire, pour les activités sportives prévues par l'Académie, sont pris en charge par la Ville de Lyon. Par ailleurs, il existe une subvention assurance prise aussi en charge par la Ville. Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

10 – 27827 - Attribution d'une subvention de 14 000 € au Conseil Régional du Culte Musulman de Rhône-Alpes» (CRCM), domicilié 23, rue du Dauphiné à Lyon (3ème arrondissement) – approbation et autorisation de signature de la convention afférente

J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Monsieur le Maire, Chers collègues,
Le Conseil Régional du Culte Musulman ou CRCM, en Rhône-Alpes est une association régit pas la loi du 1^{er} juillet 1901 qui a son siège dans notre arrondissement. Il regroupe 140 associations. Il est déclaré à la préfecture du Rhône depuis le 6 août 2003. De nombreuses activités sont développées par cette association sur le territoire lyonnais. Depuis sa création, le Conseil Régional du Culte Musulman de Rhône-Alpes a toujours su construire un dialogue fructueux avec les différents acteurs institutionnels, associatifs de la Ville de Lyon qui en font sa richesse, sa diversité culturelle et son dynamisme. Le CRCM a plusieurs activités. Il organise par exemple, en relation avec des professeurs, des interventions régulières dans les écoles de Lyon lors de cours sur la tolérance. D'autres interventions sont également faites notamment pour lutter contre l'attrait des jeunes au jihad.
Le CRCM est partenaire de la formation sur la laïcité dans le cadre d'une convention entre l'Etat, la Préfecture du Rhone, l'université Jean Moulin à Lyon 3, l'université catholique de Lyon et également l'institut français de civilisation musulmane. Des agents de la Ville de Lyon d'ailleurs, participent à cette formation sanctionnée par la remise d'un certificat intitulé : « Connaissance de la laïcité » et du diplôme universitaire « Religion, liberté religieuse et laïcité ». Ainsi pour soutenir ces activités culturelles de médiation et de cohésion sociale pour l'année 2018, l'association Conseil Régional du Culte Musulman en Rhône-Alpes a sollicité auprès de la Ville de Lyon l'attribution d'une subvention d'un montant de 14 000€. Je vous demande de voter favorablement pour cette demande. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

11 – 27666 - Attribution de subventions de fonctionnement aux lieux conventionnés « Scènes découvertes » et scènes de proximité dans le cadre d'un réseau de lieux de production et de création pour un montant global de 495 000 € sur les enveloppes Fond d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles – Approbation de conventions cadre

J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier : « Vous connaissez tous les scènes découvertes. L'objectif des « Scènes Découvertes » c'est de faciliter une meilleure diffusion des premières œuvres, leur rencontre avec le public en accordant la priorité et une programmation d'artistes émergents ou ayant une approche artistique innovante. C'est une demande de subvention pour une compagnie qui est très connue dans le 3^e arrondissement puisqu'il s'agit du Théâtre des Asphodèles pour un montant de 20 000€. Je vous demande de voter très favorablement pour cette demande de subvention. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

12 – 27711 - Attribution d'une subvention de 160 000 euros à l'association "Quais du Polar", pour l'organisation de la 14e édition du festival "Quais du Polar", du 6 au 8 avril 2018 - Approbation d'une convention d'application

J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier : « "Quais du polar", là aussi je n'ai pas besoin de vous le présenter. « Quais du Polar » rencontre chaque année un succès de plus en plus important. L'année dernière en 2017, il y a eu 80 000 festivaliers qui se sont rendus à « Quais du Polar ». Fort de ce succès, l'association souhaite organiser la quatorzième Edition du festival sur trois jours. Cette année c'est du vendredi 06 au dimanche 08 avril 2018. L'association demande une subvention de 160 000 € à la Ville de Lyon. Je vous demande de voter tout aussi favorablement pour cette subvention. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

13 - 27804 - Attribution de subventions de fonctionnement à deux associations pour un montant total de 45 000 euros dans le cadre du Défilé de la Biennale de la danse du 16 septembre 2018 « Un Défilé pour la paix ! » - Approbation et autorisation de signature de la convention correspondante avec la Compagnie Fred Bendongué

J. MALESKI, rapporteur, donne lecture du dossier : « La biennale de Lyon organise cette année la douzième édition du festival de la Biennale de la danse. Vous le savez, c'est une mobilisation des participants amateurs au côté d'équipes artistiques professionnelles sous la direction de chorégraphes. C'est année, le défilé de la biennale aura pour thématique générale « La Paix ». On pense immédiatement au centenaire de l'armistice du 1918 mais ce n'est pas la seule commémoration en matière de paix puisque cette année on parle également du 170^e anniversaire de l'abolition de l'esclavage, du 70^e anniversaire de la déclaration des droits de l'Homme et du 50^e anniversaire de l'assassinat de Martin Luther King. Une compagnie, fort connue, la compagnie Fred Bendongué va participer à cette manifestation dans les 3^e et 7^e arrondissements et une subvention de 35 000 € nous est soumise ce soir. Je vous demande un vote favorable pour cette subvention. Je vous remercie. ».

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

14 - 27636 - Attribution de subventions de fonctionnement à divers clubs sportifs amateurs ou de haut niveau au titre de la saison 2017-2018 - Signature de conventions avec ces association

A. ACHACHE, rapporteur, donne lecture du dossier : « Merci Monsieur le Maire, Chers collègues, Il s'agit d'une délibération sur l'attribution des subventions aux associations sportives de notre arrondissement, en fait, une partie d'entre elles. Je vous rappelle, comme c'est indiqué dans la délibération, que depuis deux ans on travaille avec Yann CUCHERAT et l'Office des sports de Lyon à mettre en place des critères objectifs de répartition des subventions. On a travaillé à un réajustement entre certains clubs de la même discipline : par exemple, sur des anciens clubs de baskets dans certains arrondissements qui ont, à un moment, joué en national dans des hauts niveaux et qui n'y étaient plus en 2016 ou 2017. Donc on a beaucoup travaillé sur des réajustements. On a 2 associations sportives qui font partie du sport de haut niveau avec Lyon Basket Fauteuil qui joue en national 1 et le Patronage Scolaire Laïque De Montchat Lyon qui maintenant tire en première division de la Gym puis toujours notre société d'escrime qui nous fait des champions tous les mois. Je finirai par dire qu'on peut se féliciter. L'enveloppe globale du 3^e à augmenter de 6 000 €. C'est 4 500 € net pour ceux qui auront regardé les chiffres mais on avait les Panthères de Lyon dans notre arrondissement pour un montant de 1500€ qui ont délocalisé leur siège dans le 7^e donc du coup qui n'apparaissent plus sur notre arrondissement. Mais c'est bien un montant de 6000€ donc on peut s'en féliciter avec cette période compliquée financièrement pour la ville. Je vous demande de bien vouloir voter en faveur de cette délibération. »

F. CHEVALLIER : Je voulais vous dire que nous nous abstiendrons sur cette délibération. Nous l'avons déjà fait au dernier conseil municipal où il y avait des subventions aux associations. Là, ce sont des subventions et des conventions d'application. Notre abstention concerne l'association Lou rugby et l'association OL. Nous trouvons que les subventions pour ces associations pourraient être diminuées car les clubs professionnels auxquelles elles sont liées pourraient participer de façon plus importante à leur fonctionnement. Pour le Lou Rugby c'est quand même 600 000 €. En période de contrainte budgétaire, je pense qu'on pourrait les diminuer. »

T. PHILIP : « Alors je rappelle qu'on ne vote que sur le 3^e arrondissement. Ces deux associations ne font pas partie du 3^e arrondissement mais vous avez parfaitement le droit de vous abstenir quand même. »

F. CHEVALLIER : « Si on ne vote que pour les subventions du 3^e arrondissement... J'avais oublié la règle, excusez-moi. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte À L'UNANIMITE

15 - 27731 - Jardins partagés – convention d’occupation temporaire à titre gratuit avec l’association « Les défricheurs du Zénith» pour la gestion du jardin partagé situé dans le parc Zénith rue Feuillat / avenue Lacassagne à Lyon (3ème arrondissement) sur un terrain municipal - Approbation et autorisation de signature de la convention

L. BRIATTE, rapporteure, donne lecture du dossier : « C’est la délibération n°15, Monsieur le Maire, Il s’agit de la convention d’occupation temporaire à titre gratuit pour l’association « Les défricheurs du Zénith » qui s’est constituée pour entretenir, avoir la gestion du future jardin partagé qui sortira de terre au même moment que le parc. C’est prévu pour très bientôt, le printemps normalement. Il s’agit d’un terrain d’une superficie de 170 m² et qui représente une valeur locative totale annuelle de 850 €. Je vous demande chers collègues de bien vouloir approuver ce rapport.»

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L’UNANIMITE

16 – 27399 - Lyon 3e - Requalification de la promenade Moncey - Autorisation de signature de la convention de maîtrise d’ouvrage unique entre la Ville de Lyon et la Métropole de Lyon - Lancement de l’opération 63009001 - Affectation d’une partie de l’AP 2015-2, programme 00012

C. PANASSIER rapporteure, donne lecture du dossier : Monsieur le Maire, Chers collègues. Comme vous le savez, la promenade Moncey est une diagonale historique qui relie le centre-ville de Lyon au centre de la Métropole. La requalification va permettre de faire de cet axe structurant une promenade agréable parsemée de verdure donnant la priorité à la marche et à la déambulation. Par ailleurs et peut-être surtout, ce projet prévoit la requalification d’espaces de proximité qui comptent dans le quotidien des habitants. Ainsi on peut citer la transformation du parking de l’ex DDE en jardin qui sera la première phase de réalisation de cet ambitieux projet, ou la requalification de la place Guichard et de l’espace Ballanche. La concertation sur l’ensemble du projet et notamment sur la séquence Ballanche a été particulièrement forte et qualitative ce qui a permis de forger un projet au plus près des attentes des habitants. Nous avons en effet, proposé une extension de la Place Ballanche mais la concertation avec les habitants a révélé qu’ils souhaitaient surtout des traversées et cheminements confortables, sécurisés et agréables. Le CLIP a enfermé ce quartier et confiné sa population, il n’est donc pas étonnant de voir s’exprimer une furieuse et légitime envie d’ouverture. Nous avons entendu cette expression lors de la concertation et orienterons les décisions qui seront prises dans les prochaines années et prochaines PPI afin d’apporter la bouffée d’air si fortement attendue. Vous l’aurez compris la réalisation de ce projet est orienté par et pour les habitants dans l’objectif de rendre plus confortable et agréable le cheminement mais aussi de faire respirer le quartier tant par la végétalisation sur l’ensemble de la promenade que par la requalification des espaces de proximité, des places qu’elle traverse.

Il vous est proposé ce soir d’autoriser la mise en œuvre des premières opérations, la transformation complète de l’ex-parking DDE en jardin et une requalification plus légère sur l’ensemble du cheminement. L’enveloppe financière est de 3 400 000 donc 524 000 € à la charge de la Ville de Lyon une répartition déterminée selon les compétences de chaque collectivité. L’urbaniste en charge du projet sera prochainement désigné pour des travaux en 2018-2019. Je vous remercie d’approuver ce rapport. »

P. BERAT : « Monsieur le Maire, Madame l’adjointe, effectivement on va approuver ce rapport qui va dans le bon sens parce que c’est un axe majeur. Il est important qu’on le requalifie et qu’on le remette mieux en valeur. J’avais deux questions. Cette promenade Moncey, c’était un des principaux éléments de votre programme électoral, de vos propositions et c’est peut-être le plus marquant des dernières municipales pour votre liste. Finalement, on se rend compte dans ce qui est exposé ici que c’est un peu en-deçà de ce qui avait été promis, annoncé. Alors il y a les contraintes budgétaires que vous allez nous évoquer. Mais la question est : Comment avez-vous procédé dans ce contexte pour faire des choix et privilégié telle opération par rapport à telle autre, dans l’ensemble de la requalification de la promenade Moncey qui était prévue. Et pourquoi certain ont été abandonné ou décalé et pas d’autre. C’est donc la première question.

La deuxième, c'est par rapport au projet de PLU-H qu'on a vu à la dernière séance. Dans le cadre de ce projet de PLU-H et on va parler là de la diagonale Moncey au-delà des halles. La Ville de Lyon, ce n'est même pas la Métropole qui l'a demandé, la Ville de Lyon a demandé une modification des hauteurs sur l'îlot Garibaldi, Lafayette, Moncey, donc le petit triangle qui est juste avant le cours Lafayette. Si la Ville de Lyon a demandé expressément qu'un projet, pas encore approuvé, soit modifié pour cet aspect-là c'est donc qu'il y a sans doute une opération qui est prévue. Il y a quelque chose qui doit se passer sinon on n'aurait pas fait cette modification à ce moment-là. Quelle est cette opération prévue et comment elle s'inscrit avec ce projet global de diagonale Moncey. »

C. PANASSIER : « Effectivement on a changé de programme concernant la rue Moncey puisqu'on avait prévu de commencer par la place Ballanche. Notre idée, ce que nous avons proposé à la concertation, c'était de prolonger la rue de Turenne en démolissant les immeubles qui séparent la rue Moncey de la rue Paul Bert. On pensait qu'effectivement, en offrant un espace public qualitatif à cet emplacement, on allait répondre à cette attente de requalification de la place Ballanche. En fait, et ça c'est le fruit des concertations, les gens nous ont dit : "*Les places ont en a suffisamment, pour nous ce qui est important c'est un passage, une traversée, un traitement de l'actuel passage Ballanche. On est aussi attaché aux immeubles notamment sur la rue Paul Bert*". On s'est dit qu'on allait prendre le temps de travailler sur le projet Ballanche, avec, comme je le disais tout à l'heure, la question du CLIP et de son devenir. Quand je dis le CLIP, je parle du petit CLIP pas de tout le CLIP. Le CLIP est en deux morceaux, il s'agit du CLIP Ouest. De fait, nous avons décidé de faire en priorité la transformation du parking de la DDE en jardin et cela ne change pas. Mais par contre on se donne du temps pour réfléchir sur Ballanche et on va s'attaquer plutôt à d'autres séquences de la promenade Moncey dans cette première réalisation. Mais effectivement, il y a eu ce changement de programme. Ce changement de programme que nous avons décidé en lien avec les habitants.

Concernant le PLU-H il n'y a pas de projet actuellement défini. Mais effectivement il y a une réflexion et il pourrait y avoir à l'avenir une évolution sur l'îlot que vous avez mentionné et toujours dans notre objectif de travailler sur l'habitat. A ce jour, ce n'est encore qu'une idée, qu'une réflexion il n'y a pas de projet concret. »

Inaudible ...

« Tout à fait le petit, c'est CLIP Est. J'ai dit Ouest ? Pardon, désolée c'est bien le CLIP Est dont il s'agit. »

P. BERAT : « Merci Monsieur le Maire. Vous l'avez évoqué, Madame l'adjointe, on est à la énième intervention de la collectivité sur ce secteur avec une mobilisation d'argent public importante et des résultats qui ne sont pas toujours à la hauteur. On en est tous conscient. Moi, je me demande si cette énième intervention n'aurait pas été l'occasion, l'opportunité de remettre en fait le sujet du petit CLIP sur la table. Je mesure l'impact financier et la difficulté intellectuelle de détruire un bâtiment aussi récent mais je me demande si au bout du bout, on réalise des économies en tournant autour du problème sans véritablement le traiter. »

C. PANASSIER : « On est exactement dans cette réflexion-là. Effectivement, intervenir sur le projet du CLIP, ça demande beaucoup d'investissements, d'études et de financements. Donc c'est ce qu'on va étudier avec l'urbaniste qui va être désigné. C'est pour cela qu'on a décidé de ne pas faire la place et ne pas réinvestir sur un projet de place Ballanche mais plutôt de consolider notre intervention sur le reste des séquences. C'est un vrai souci ce CLIP. On connaît tous l'histoire, il a été construit à un moment où tout devait être démolie derrière dans le cadre de la réalisation d'un axe structurant mais pas piéton, en 1990 environ. Le projet de démolition a heureusement été stoppé, le clip s'est révélé très vite un fiasco financier puisque la collectivité, déjà à cette époque-là, a dû investir sur le CLIP Ouest et elle occupe toujours une grande partie de ce bâtiment. Donc, le CLIP est finalement hors sol puisqu'il a été prévu pour un projet urbain qui n'a jamais été réalisé. Et aujourd'hui, il faut se poser la question de son devenir et je crois qu'il est sage de ne pas réinvestir lourdement sur Ballanche aujourd'hui. Ce que l'on prévoit de faire, et on retravaillera avec les habitants pour cela, c'est de sécuriser notamment le passage traversant entre Paul Bert et Moncey sous le CLIP et la place Ballanche. Mais ce seront des interventions légères pour se laisser le temps de faire un vrai projet sur le CLIP. Ce n'est pas simple car il est plein comme un œuf. Il y a des gens qui habitent dedans. Il y a

des garanties d'emprunt qui courent encore pour la SACVL, etc. C'est un dossier complexe. Et je vous rejoins totalement, c'est le dossier du futur. »

T. PHILIP : « Je voudrais ajouter quelques mots suite à l'intervention de Monsieur BERAT. Je ne sais pas si c'est le dossier le plus emblématique du quartier mais il y a quand même dans cette partie, qui va jusqu'à la voie ferrée, rue Garibaldi qui est maintenant terminée, il y a le grand projet part-Dieu, il y a l'école Léon Jouhaux, il y a donc beaucoup de choses. C'est un des projets emblématiques de ce quartier. La deuxième chose, je prends la casquette de vice-président de la Métropole pour dire que lorsque l'on a décidé de ne pas faire ce qui était budgété et prévu au niveau de Ballanche, on espérait récupérer une partie de l'argent pour faire le reste de la rue Moncey. La bonne surprise, c'est que non seulement on ne récupère pas qu'une partie de l'argent mais on récupère la totalité de l'argent. Qu'est ce qui va être fait finalement dans ce mandat et qu'est ce qui a été décidé lors d'une commission d'appel d'offre qui a eu lieu la semaine dernière ? On va faire le jardin sauf catastrophe on ne sait jamais avec les appels d'offre mais normalement le jardin devrait être fait avant la fin du mandat. On devrait aller des halles à la DDE en faisant et ne faisant pas des choses extraordinaires mais en améliorant considérablement les choses. Je pense qu'on a le budget suffisant pour améliorer la place Guichard sans la transformer de façon majeure. Le budget nous permet d'avoir un projet précis pour la place Ballanche non pas pour ce mandat, parce que là il n'y a pas le budget mais pour le mandat suivant. Je pense qu'il n'y a aucune restriction budgétaire, au contraire il y a, du fait qu'on ne fasse pas Ballanche, la possibilité de faire plus que prévu depuis les Halles jusqu'à l'avenue de Saxe et le parking de la DDE. Par contre, il y a la possibilité de faire murir cette réflexion qui est compliquée. Les habitants veulent un passage Ballanche, nous on pense quand même que ce tunnel, il faudrait bien à un moment donné, l'améliorer d'une façon ou d'une autre. Si on ne détruit pas les immeubles, on ne voit pas très bien comment on peut entrer sur la rue Paul Bert. Et puis non seulement il y a une bonne partie de la communauté urbaine qui utilise les bâtiments, mais Catherine l'a dit, il y a des emprunts qui ne sont pas terminés. En plus, il y a un parking en dessous avec 4 propriétaires différents.

Enfin, c'est un dossier extraordinairement compliqué mais on est, je crois, tous d'accord. Ce n'est pas une question de politique politicienne. On est tous d'accord pour dire qu'il faudrait arriver à enlever ce CLIP. Mais on est tous aussi d'accord pour dire que ça va être bien compliqué et que pour y arriver, il va falloir sacrement travailler techniquement pour voir ce qui est possible et ce qui n'est pas possible. C'est pour ça que je suis en phase avec Catherine pour dire que le plus raisonnable c'est d'essayer d'enlever le petit CLIP qui est bien à l'Est et pas à l'Ouest. Déjà si on a avancé là, on aura la possibilité d'élargir le tunnel et de faire avancer pas mal de chose. On a beaucoup réfléchi et Laurent PEISER qui veut intervenir à beaucoup réfléchi sur ce sujet aussi. »

L. PEISER : « Les aspects de démolition que vous évoquiez et qui maintenant ne sont plus à l'ordre du jour, ont fait qu'effectivement une part très importante de la PPI consacrée à Moncey était dans cette partie du projet. C'est pour avoir un projet ambitieux qu'on avait décidé de consacrer une partie de l'enveloppe municipale, dont l'enveloppe de proximité, c'est un peu technique, enfin une partie des crédits délégués à la mairie du 3^e arrondissement pour intervenir plutôt sur le côté nord de Moncey, pour pouvoir ajouter des moyens, pour faire un projet plus complet. Il se trouve que les éléments dont nous a fait part le Maire et Catherine PANASSIER font que non seulement on a récupéré l'enveloppe mais nous aussi, on a récupéré notre budget de proximité. La bonne nouvelle c'est qu'on va pouvoir financer d'autres projets dans les autres quartiers de l'arrondissement qui comme vous le savez, en ont toujours besoin. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOpte A L'UNANIMITE

17 – 27753 - Modification de la délibération n° 2017/3242 portant sur la garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 613 800 euros - Opération : acquisition-amélioration de 10 logements (7 logements PLUS et 3 logements PLAI) située 56 et 64, rue des Rancy / 31, rue du Lac / 19, rue

Vaudrey / 80, rue Paul Bert / 52, rue Etienne Richerand / 20, rue de la Rize à Lyon 3e et 22, avenue Jean Jaurès à Lyon 7e

C. PANASSIER rapporteure, donne lecture du dossier : « Il y avait une erreur. Il manquait dans la délibération précédente le taux d'emprunt. Cela a été corrigé. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

18 – 27653 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Sollar pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 695 458 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 7 logements (5 logements PLUS et 2 logements PLAI) situés 18, rue de Bonnard à Lyon 3^e

C. PANASSIER, rapporteure, donne lecture du dossier : « C'est sur un petit programme rue Bonnard, un jolie programme pour 4 emprunts pour le 18 rue bonnard pour la Sollar. »

P. BERAT : « Une question de complément, c'est le terrain de l'ancienne MJC ? »

C. PANASSIER : « oui »

P. BERAT : « 18 rue Bonnard, c'est un programme de combien de logements au total ? »

C. PANASSIER : « Je ne m'en rappelle plus. C'est un petit programme, ce n'est pas énorme. Je vous dirais une erreur comma ça de tête, je vous apporte l'information la prochaine fois.

Inaudible

Il y avait l'ancienne MJC et une petite annexe à l'angle et donc là, il s'agit de l'ancienne MJC. »

P. BERAT : « C'est toute la longueur du terrain ou en façade ? »

C. PANASSIER : « Il est en façade »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

19 – 27647 - Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de trois emprunts d'un montant total de 617 149 euros relatif à une opération d'acquisition-amélioration de 12 logements (9 logements PLUS et 3 logements PLAI) situés 24, rue Paul Bert à Lyon 3e

C. PANASSIER, rapporteure, donne lecture du dossier : « C'est pour une amélioration-acquisition de 12 logements, 24 rue Paul Bert par Alliade donc c'est une garantie d'emprunt classique pour ce type d'opération. Je vous remercie d'approuver ce rapport. »

Monsieur le Maire met le rapport aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses

T. PHILIP : « Je voudrais vous dire que c'est probablement, ce soir, mon dernier conseil d'arrondissement comme Maire du 3^e. Je n'ajoute rien à ce que j'ai dit hier soir sauf des remerciements pour ceux, nombreux, qui m'ont adressé un message directement ou par l'intermédiaire des réseaux sociaux. Sur le plan pratique, un conseil d'arrondissement sera convoqué le samedi 10 mars dans les règles et les délais légaux. Il est donc possible que je sois obligé de démissionner quelques jours plus tôt pour permettre au premier adjoint de convoquer cette séance exceptionnelle qui sera présidée par Monsieur Rolland JACQUET. Merci donc à tous pour ces séances de conseil parfois musclées mais toujours intéressantes. Je vous souhaite à tous une bonne soirée.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisés, Monsieur le Maire lève la séance à 19h50.
